

DOSSIER DE CANDIDATURE

**DEVENEZ MAÎTRE
DE VOTRE AVENIR**

**PREPARATION A L'EXAMEN D'ENTREE AUX CRFPA/EDA
(ADAPTEE A LA REFORME 2017)**

LE DOSSIER DE CANDIDATURE DOIT ÊTRE DATÉ, PARAPHÉ, SIGNÉ ET ADRESSÉ A :

PROJURIS - 565 avenue du Prado 13008 Marseille

En y joignant obligatoirement, à défaut de quoi la candidature ne pourra être prise en compte :

- Une lettre de candidature
- Un curriculum vitae
- 1 photos d'identité
- 2 enveloppes au format A4 non libellées
- 8 timbres au tarif normal
- La photocopie de votre carte d'étudiant de l'année en cours et de votre carte d'identité
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- Un chèque représentant 30% du montant des frais d'inscription libellé à l'ordre de PROJURIS

Sous réserve de l'acceptation de la candidature, le solde du règlement des droits d'inscription est à verser au plus tard 15 jours avant la date de début des enseignements.

INFORMATIONS CONCERNANT LE CANDIDAT

Nom : Prénom :

Date de naissance : E-mail (en majuscules)

Téléphone : Inscription à l'IEJ de :

Adresse :

Code postal : Ville :

Diplôme autorisant l'inscription à l'examen d'entrée aux CRFPA :
.....

Avez-vous déjà passé l'examen d'entrée au CRFPA : Non Oui, merci de préciser le nombre
de fois :

CHOIX DES MATIERES

Cochez les cases correspondant au choix effectué lors de votre inscription au sein de votre IEJ :

Matière de procédure

- Procédure civile
- Procédure pénale
- Procédure administrative contentieuse

Matière correspondant à l'épreuve écrite de spécialité

- Droit civil
- Droit des affaires
- Droit social
- Droit international et européen
- Droit pénal
- Droit administratif

Module de langue vivante* (en option)

- Anglais Autre :

*Sous réserve que le nombre minimal de participants soit atteint

SUR SITE OU EN WEBCLASSE

- Sur site
- En Webclasse

CHOIX DES FORMULES

Cochez la (ou les) case(s) correspondant aux formules de préparation auxquelles vous souhaitez participer :

- CLASSE PREPARATOIRE ANNUELLE (sur site ou en visioconférence)**
(De janvier à novembre)

**241h de cours (Acquisition des connaissances fondamentales, actualisation et méthodologie)
+ 52 entraînements corrigés + outils pédagogiques**

Cette formule comprend :

- ✓ **Classe préparatoire semestrielle** (voir détails ci-après)
- ✓ **Classe préparatoire estivale** (voir détails ci-après)
- ✓ **Coaching personnalisé** (tout au long de la préparation, sur demande)

Tarif 4200 € (au lieu de 4550 €)

- CLASSE PREPARATOIRE SEMESTRIELLE (sur site ou en visioconférence)**
(De janvier à juin)

**165h de cours (Acquisition des connaissances fondamentales et méthodologie) + 21
entraînements corrigés + outils pédagogiques**

Cette formule comprend :

- ✓ **Entretien pédagogique individuel** (en début de préparation) **et coaching personnalisé** (tout au long de la préparation, sur demande)
- ✓ **Note de synthèse** (15h de méthodologie et ateliers en petit groupe + 5 examens blancs + 5 corrections individualisées + 5 copies modèles et/ou corrigés types)
- ✓ **Droit des obligations** (40h de cours/méthodologie + 5 examens blancs + 5 corrections individualisées + 5 corrigés types + fiches thématiques de révision sur les notions fondamentales)
- ✓ **Procédure** (30h de cours/méthodologie + 5 examens blancs + 5 corrections individualisées + 5 corrigés types + fiches thématiques de révision sur les notions fondamentales)
- ✓ **Spécialité** (40h de cours/méthodologie + 5 examens blancs + 5 corrections individualisées + 5 corrigés types + fiches thématiques de révision sur les notions fondamentales)
- ✓ **Grand Oral** (40h de cours/méthodologie comprenant un jury-pilote en Droits et Libertés Fondamentaux + Fiches thématiques de révision sur les notions fondamentales)
- ✓ **Podcasts des cours** (accès aux enregistrements audio des cours précités)
- ✓ **Plateforme internet** (espace privé permettant les échanges entre étudiants et avec les enseignants tout au long de la préparation)

Tarif 2850 €.

- CLASSE PREPARATOIRE ESTIVALE (sur site ou en visioconférence)**
(A partir de juillet)

76h de cours (Actualisation des connaissances et méthodologie) + 31 entraînements corrigés + outils pédagogiques

- ✓ **Note de synthèse** (18h de méthodologie comprenant des ateliers en petits groupes + 7 examens blancs (dont 2 dirigés et 5 sur table) + 5 corrections écrites individualisées + 5 copies modèles et/ou corrigés types)
- ✓ **Droit des obligations** (20h de séminaire d'actualisation et de méthodologie + support d'actualisation + 7 examens blancs (dont 2 dirigés et 5 sur table) + 5 corrections individualisées + 5 corrigés types)
- ✓ **Procédure** (16h de séminaire d'actualisation et de méthodologie + support d'actualisation + 7 examens blancs (dont 2 dirigés et 5 sur table) + 5 corrections individualisées + 5 corrigés types)
- ✓ **Spécialité** (20h de séminaire d'actualisation et de méthodologie + support d'actualisation + 7 examens blancs (dont 2 dirigés et 5 sur table) + 5 corrections individualisées + 5 corrigés types)
- ✓ **Grand Oral** (3 entraînements (dont 1 devant un jury type d'examen) + support d'actualisation « Grandes thématiques d'actualité en Droits et Libertés Fondamentaux »)
- ✓ **Gestion du stress** (2h de conseils et méthodes pour mieux aborder psychologiquement les épreuves et optimiser les performances le jour J)
- ✓ **Podcasts des cours** (accès aux enregistrements audio des cours)
- ✓ **Plateforme internet** (espace privé permettant les échanges entre étudiants et avec les enseignants tout au long de la préparation)

Tarif 1700 €

OPTION A LA CARTE

- Epreuve de langue** (Anglais uniquement, 5 heures de cours / méthodologie + entraînement à l'épreuve orale devant un jury type d'examen)

Tarif 250 €

Montant total à payer (à remplir) : €

Conditions générales

Article 1 - Programme de la formation et inscription à l'examen d'entrée au CRFPA

Le programme de l'action de formation est fixé au regard des dispositions de l'arrêté ministériel du 17 octobre 2016 fixant le programme et les modalités d'accès au Centre Régional de Formation Professionnelle d'Avocats (CRFPA). Le programme de l'action de formation vise ainsi à préparer les participants à l'examen d'entrée au CRFPA (ci-après l'examen), afin d'augmenter leurs chances de réussite, sans aucune garantie de résultat. Les participants sont censés remplir les conditions de diplôme fixées par l'arrêté ministériel précité pour être autorisés à présenter l'examen. La réussite à cet examen conditionne l'accès à un Centre Régional de Formation Professionnelle d'Avocats (CRFPA), lequel forme les élèves qui y sont admis à la profession d'avocat. Les participants font leur affaire personnelle de leur inscription auprès d'un Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ) en vue d'être autorisés à présenter l'examen d'entrée au CRFPA au sein de cet institut. L'inscription des participants après de PROJURIS ne confère aucun droit à être inscrit auprès d'un IEJ. PROJURIS ne saurait en aucune manière être tenue pour responsable de l'absence d'inscription d'un participant auprès d'un IEJ, ou de l'annulation ou du report d'une session d'examen décidée par un IEJ.

Article 2 - Conditions d'admission

Dans le souci d'offrir les meilleures conditions de formation aux participants, et compte tenu du nombre limité de participants qu'elle est en mesure d'accueillir, PROJURIS se réserve le droit d'opérer une sélection des candidatures reçues. Cette sélection est réalisée collégalement par une commission composée du directeur pédagogique et des coordinatrices pédagogiques. Elle est opérée au regard des motivations exposées par le candidat dans sa lettre de candidature, du parcours du candidat indiqué dans son curriculum vitae, et de l'engagement manifesté par le candidat à s'intégrer dans un groupe de travail et à ne pas nuire à l'apprentissage des autres participants. Lors de l'examen de la candidature, la commission se réserve la possibilité de convoquer le candidat en vue d'un entretien. Tout dossier de candidature incomplet pourra entraîner le rejet de la candidature.

Article 3 - Modalités de règlement des droits d'inscription

Les droits d'inscription peuvent être réglés par chèque bancaire ou virement. Un paiement échelonné, moyennant un premier acompte de 30 % après expiration du délai de rétractation, et le versement du solde selon calendrier fixé lors de la prise en compte de l'inscription. En cas de rejet de la candidature, l'acompte versé sera restitué au candidat en même temps que l'annonce du rejet de la candidature.

Article 4 - Dispositions particulières applicables aux prestations d'enseignement sur site

Le participant reconnaît être titulaire d'un droit de rétractation de 10 jours (jours fériés compris) à compter de l'envoi de son dossier d'inscription, le cachet de la poste faisant foi, dont il pourra user au moyen du bordereau détachable ci-joint (à retourner par lettre recommandée avec accusé de réception ; si le délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant). L'intégralité des sommes versées sera alors remboursée. En cas d'annulation du fait du participant avant le 15 Décembre de l'année d'inscription s'agissant des sessions de préparation annuelle, ou semestrielle ou avant le 30 Juin de l'année d'inscription s'agissant de la session de préparation estivale, PROJURIS procédera au remboursement des droits d'inscription, après déduction d'une somme forfaitaire de 150 € qui sera conservée au titre du coût de gestion du dossier. Après ces dates, compte tenu de l'effectif limité et des contraintes d'organisation et de préparation du suivi personnalisé des participants, aucune annulation et aucun remboursement ne seront possibles. En cas d'annulation totale ou partielle des sessions de formation de son fait, hors cas de force majeure, PROJURIS procédera au remboursement correspondant (total ou prorata temporis) des droits d'inscription sous trente jours maximum. En cas d'abandon de la part du participant en cours de formation, PROJURIS procédera au remboursement des droits d'inscription calculé prorata temporis au regard des prestations dispensées, sous trente jours maximum, uniquement dans l'hypothèse où cet abandon résulte d'un cas de force majeure sur production de justificatifs.

Article 5 - Dispositions particulières applicables aux prestations d'enseignement à distance

En vertu de l'article L 444-8 du Code de l'Education, il est rappelé qu'à peine de nullité, le contrat ne peut être signé qu'au terme d'un délai de sept jours après sa réception. Le contrat peut être résilié par le participant, ou son éventuel représentant légal, si, par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité. Jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, celui-ci peut être unilatéralement résilié par le participant moyennant une indemnité dont le montant ne saurait excéder 30 % du prix du contrat, fournitures non comprises. Les sommes déjà versées peuvent être retenues à due concurrence. Les livres, objets ou matériels dont le contrat prévoyait la fourniture au participant et qui ont été effectivement livrés à la date de la résiliation, restent acquis pour la valeur estimée au contrat. Il ne peut être payé par anticipation plus de 30 % du prix convenu, fournitures non comprises. Pour les cours dont la durée totale est supérieure à douze mois, les 30 % sont calculés sur le prix de la première année pédagogique telle qu'elle est prévue par le plan d'études. Conformément à l'article L 444-1 du Code de l'Education, les dispositions précitées ne s'appliquent qu'aux seules prestations d'enseignement à distance, à l'exclusion des prestations d'enseignement sur site.

Article 6 - Engagements divers du participant

Le participant certifie avoir pris connaissance des présentes conditions générales, s'engage à respecter le règlement intérieur de l'établissement où seront dispensés les enseignements et prend l'engagement de respecter les plannings, les consignes données par les enseignants ainsi que les dates de remise des copies. Le non-respect de ces engagements par le participant pourra entraîner au choix de PROJURIS soit son exclusion temporaire, soit la résiliation de plein droit sans formalité du présent contrat de formation, et ce sans remboursement. Le participant déclare avoir conscience que le fait de participer à des modules non choisis lors de l'inscription ouvrira droit à PROJURIS à réclamer le paiement des frais supplémentaires afférents. Par ailleurs, le participant s'engage à ne pas communiquer à quiconque, sous quelque forme que ce soit et même partiellement, les documents qui lui sont remis par PROJURIS, sauf autorisation préalable écrite de la direction de PROJURIS. Le participant reconnaît également que les prestations d'enseignement ont vocation à lui être fournies personnellement, aucune substitution de personne n'étant admise. En cas de différend, le participant et PROJURIS mettront tout en œuvre pour parvenir à une solution amiable.

Article 7 - Durée du contrat

Le contrat produit ses effets à compter de la réception par PROJURIS de l'exemplaire dûment signé par le participant et du règlement du prix des prestations, et ce jusqu'à la date de déroulement des épreuves de l'examen pour lequel le participant est inscrit, ou en tout état de cause au plus tard jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle cet examen devait avoir lieu.

Article 8 - Droit d'accès aux données personnelles et de rectification

Les informations personnelles communiquées à PROJURIS sont destinées au traitement de la candidature et de la demande d'inscription des participants. Elles pourront faire l'objet d'une communication à des partenaires commerciaux à des fins de prospection commerciale. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique et aux libertés, les informations personnelles communiquées à PROJURIS ne peuvent faire l'objet d'une communication à des tiers sans l'accord écrit des participants, sauf pour l'élaboration de données statistiques de manière anonyme et globalisée. Tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. Ce droit s'exerce soit par courrier postal auprès de PROJURIS Correspondant CNIL – PROJURIS – 565 avenue du Prado 13008 Marseille, soit par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@projurisdiction.com

Fait à Le / / en deux exemplaires originaux, les présentes valant contrat de formation.

Signature du participant
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Cachet de PROJURIS

Photo à coller ici

FICHE PÉDAGOGIQUE

Nom : Prénom : Tél. :

E-mail :

Adresse :

Date de naissance : Inscription à l'IEJ de :

Cursus universitaire (et le cas échéant professionnel) :

Avez-vous déjà passé l'examen d'entrée au CRFPA Non Oui : nombre de fois

Avez-vous déjà suivi une prépa : Non Oui : merci de préciser laquelle

Matières choisies		Niveau estimé	Notes déjà obtenues
note de synthèse			
Droit des obligations			
procédure : (précisez)			
spécialité : (précisez)			
Langue : (précisez)			

Quelles sont vos attentes à l'égard de PROJURIS ?

- Méthodologie Connaissances de base Actualisation des connaissances Encadrement
 Simulation des épreuves orales Autres :

Comment avez vous connu PROJURIS ?

Pourquoi voulez-vous devenir Avocat ?

.....
.....
.....
.....

Bordereau de rétractation

Je soussigné déclare
souhaiter user de ma faculté de rétractation, et renoncer ainsi à bénéficier de l'offre de
PROJURIS que j'avais acceptée le /..... /..... (Indiquer la date d'envoi du dossier
d'inscription)

je ne suivrai pas dès lors la formation dispensée en vue de la préparation à :

.....
(Indiquer la formation dispensée par PROJURIS initialement choisie, par exemple : préparation à l'examen
d'entrée au CRFPA).

Fait à Le /..... /..... Signature